

PENDANT LE CONFINEMENT, PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE LOCATION

N° 2 - 9 AVRIL 2020

Pendant le confinement, Foncia reste à votre service

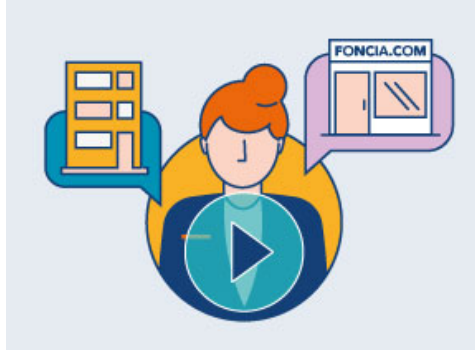
Dans ces circonstances exceptionnelles, nos agences sont fermées mais nos équipes restent mobilisées à votre service. Vous pouvez joindre vos contacts habituels au téléphone ou par e-mail, et votre agence via le site clients [MyFoncia.com](#).

Nous vous informerons de l'évolution de la situation et partagerons avec vous les informations nécessaires à la continuité du bon fonctionnement de nos activités. Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre location.

À VOTRE SERVICE

Découvrez l'espace client MyFoncia en vidéo

[MyFoncia.com](#), c'est le site web dédié à nos clients, gratuit, 100 % sécurisé et accessible 24h/24 et 7j/7. Il vous permet d'accéder à l'ensemble des informations et des documents liés à votre immeuble, de gérer vos préférences en matière de paiement, de contacter votre gestionnaire...



Pour vous accompagner dans la découverte de l'espace client MyFoncia, nous avons réalisé [une vidéo qui vous guide étape par étape](#).

LA QUESTION PRATIQUE

Qui doit payer les réparations en cas de fuite d'un robinet ?

Dans le cadre d'une location, certains travaux sont à la charge des propriétaires, notamment ceux liés à la vétusté : remplacement de la chaudière, usure des moquettes, des parquets, des peintures...



D'autres sont à la charge des locataires, comme les petites réparations, les remises en état suite à détérioration ou négligence, et l'entretien régulier des équipements mis à leur disposition, comme la chaudière.

Pour en savoir plus sur la répartition de ces réparations, [cliquez ici](#) pour découvrir la chronique *On parle immo* qui répond à la question : « Qui doit payer les réparations en cas de fuite d'un robinet ? ».

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Report de la réforme des APL

À la suite de l'allocation du président de la République le 16 mars 2020, le gouvernement a choisi de différer l'entrée en vigueur de la réforme des aides personnalisées au logement (APL) avec un calcul dit en temps réel, qui devait prendre effet le 1^{er} avril 2020.

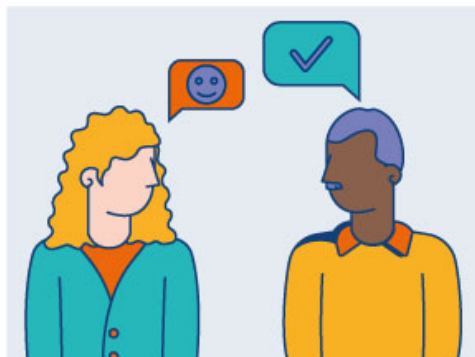


Qu'est-ce qui change ? En prenant en compte des ressources des allocataires pour les 12 derniers mois au moment du calcul de leurs droits, au lieu de l'année N-2, cette réforme a pour objectif de déterminer de façon plus juste le niveau d'APL.

RESTONS PROCHES

Les gardiennes et les gardiens aux petits soins

Le groupe Foncia est en lien avec 6 000 gardien-ne-s et employé-e-s d'immeuble, partout en France. Malgré le contexte difficile, ces professionnel-le-s prennent soin des copropriétés au quotidien, en composant avec les contraintes supplémentaires imposées par le confinement.



C'est le cas pour les ordures ménagères, dont les volumes sont en forte hausse avec ce nouveau mode de vie, ce qui leur demande plus de travail, toujours dans le respect des gestes barrières individuels et collectifs.

Pour leur permettre de remplir en toute sérénité l'intégralité de leurs missions, déjà essentielles en temps normal, des consignes strictes ont été transmises par les syndicats afin de limiter les risques liés à la proximité. De même, les gardiennes et les gardiens ne reçoivent plus personne dans leur loge, mais fixent par exemple des rendez-vous pour que chacun et chacune récupère son courrier devant la porte.

Quand on habite un immeuble, il est particulièrement rassurant de savoir qu'une personne de confiance continue à nettoyer et entretenir les parties communes. Une attention particulière est prêtée aux surfaces de contact, comme les interphones, les poignées de porte, les boîtes aux lettres, les ascenseurs... Un souci de l'hygiène indispensable en période de crise sanitaire. Alors, la prochaine fois que vous les verrez, n'essayez pas de les aider, mais n'hésitez pas à les remercier, même de loin, cette attention les touchera.

LA VIE DE VOTRE LOCATION

Solidarité avec les soignants : proposez un logement meublé !

Dans ces circonstances exceptionnelles, il est possible de faire preuve de solidarité, notamment envers les soignants. C'est pourquoi Foncia met les propriétaires de logements meublés vacants en relation avec des soignants qui ont besoin de se loger à proximité d'un hôpital ou d'un Ehpad.



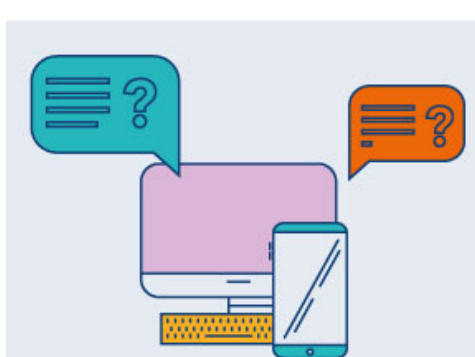
Nous nous occupons de tout : récupération et remise des clés, mise en service de l'eau et de l'électricité, entrée et sortie du logement, désinfection totale à la fin du confinement...

Si, en tant que client Foncia, vous êtes également propriétaire d'un logement meublé, actuellement vide de toute occupation, et pouvant être mis gratuitement à la disposition de soignants, vous pouvez participer à cette action de solidarité [en remplissant ce formulaire](#).

LA FAQ

Nos réponses à vos questions

Comment se connecter à MyFoncia ?
Comment contacter mon agence ? Comment passer au paiement en ligne ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter info@emailing.foncia.fr à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@foncia.com.

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.